

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 29	Absent(s) excusé(s) : 21	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 10 juin 2025

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 16 juin 2025,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n°2025-06-16-BD-59 :

Acquisition auprès de la Ville de Metz du patrimoine des résidences de "Union pour Construction Bassin Lorrain" (UCBL) sises rue du Maréchal Niel, rue Lévy, rue Lamoricière, rue Louis Hestaux, rue Joseph Hénot, rue Charles Péguy et avenue André Malraux à Metz.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU le Code civil,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le bail emphytéotique du 23 mars 1989 signé entre la Ville de Metz et la Société d'Economie Mixte Eurométropole Metz Habitat (SEM EMH) et ses avenants successifs,
VU les statuts de la Société d'Economie Mixte Eurométropole Metz Habitat,
VU les évaluations de la Direction de l'Immobilier de l'Etat rendus en date des 28 mars et 20 juin 2024 fixant la valeur vénale des bâtiments constituant l'ensemble immobilier dit des « Union pour Construction Bassin Lorrain » (« UCBL ») à 11 830 260 €, **CONSIDERANT** la volonté exprimée par la SEM EMH d'engager rapidement des travaux conséquents de réhabilitation et de modernisation des bâtiments, à vocation d'habitat social, constituant l'ensemble immobilier dit des « UCBL » sis à Metz, **CONSIDERANT** qu'au titre de sa compétence en matière de politique local de l'habitat et en tant qu'actionnaire de la SEM EMH, Metz Métropole souhaite se porter acquéreur desdits immeubles et de leurs assises foncières auprès de la Ville de Metz, **CONSIDERANT** que Metz Métropole souhaite les apporter ensuite en nature au capital de la SEM EMH,

DECIDE, sous réserve de l'adoption préalable par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM EMH de l'apport en nature à son capital que Metz Métropole souhaite effectuer, d'approuver l'acquisition auprès de la Ville de Metz, pour un montant total de 5 000 000 € HT, des biens immobiliers tels que décrits ci-dessous :

- Parcelles cadastrées section SE n° 64 et 164, d'une superficie totale de 3 469 m², supportant chacune un immeuble d'habitation, et sises 219 à 223 et 225 à 231 avenue André Malraux à Metz,
- Parcelle cadastrée section RD n° 80 supportant un immeuble d'habitation et sise 1 et

- 4 rue Louis Hestaux à Metz,
- Parcelle cadastrée section RD n°56p (a et c), d'une superficie avant arpentage d'environ 2 055 m², supportant un immeuble d'habitation et un Point d'Apport Volontaire et sise 6 rue Louis Hestaux à Metz,
 - Parcelle cadastrée section RK n° 3p (a, b, c, e et f), d'une superficie totale avant arpentage d'environ 8 719 m², supportant quatre immeubles d'habitation et sise 23 à 33 rue Joseph Hénot et 1 à 5 rue Charles Péguy à Metz,
 - Parcelle cadastrée section 15 n° 92, d'une superficie de 456 m², supportant un immeuble d'habitation et sise 2 à 4 rue Maréchal Niel à Metz,
 - Parcelle cadastrée section 15 n° 90, d'une superficie de 630 m², supportant un immeuble d'habitation et sise 1 à 4 rue Raphaël Lévy à Metz,
 - Parcelle cadastrée section 15 n° 88, d'une superficie totale de 627 m², supportant un immeuble d'habitation et sise 1 à 4 rue Lamoricière à Metz,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer l'acte notarié y relatif ainsi que tout document s'y rapportant et décide de prendre en charge l'ensemble des frais y relatifs.

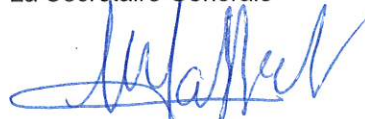
Metz, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance


Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

PLAN DE SITUATION

ACQUISITION SUR LA VILLE DE METZ

PARCELLES SECTION SE N°64 SISE 219 A 223 AVENUE ANDRE MALRAUX A METZ

PARCELLES SECTION SE N°164 SISE 225 A 231 AVENUE ANDRE MALRAUX A METZ



- Légende :
- Parcelle cadastrée SE n°64
 - Parcelle cadastrée SE n°164
 - Limites cadastrales

Réalisation : Pôle Foncier et immobilier Février 2025

PLAN DE SITUATION

ACQUISITION SUR LA VILLE DE METZ

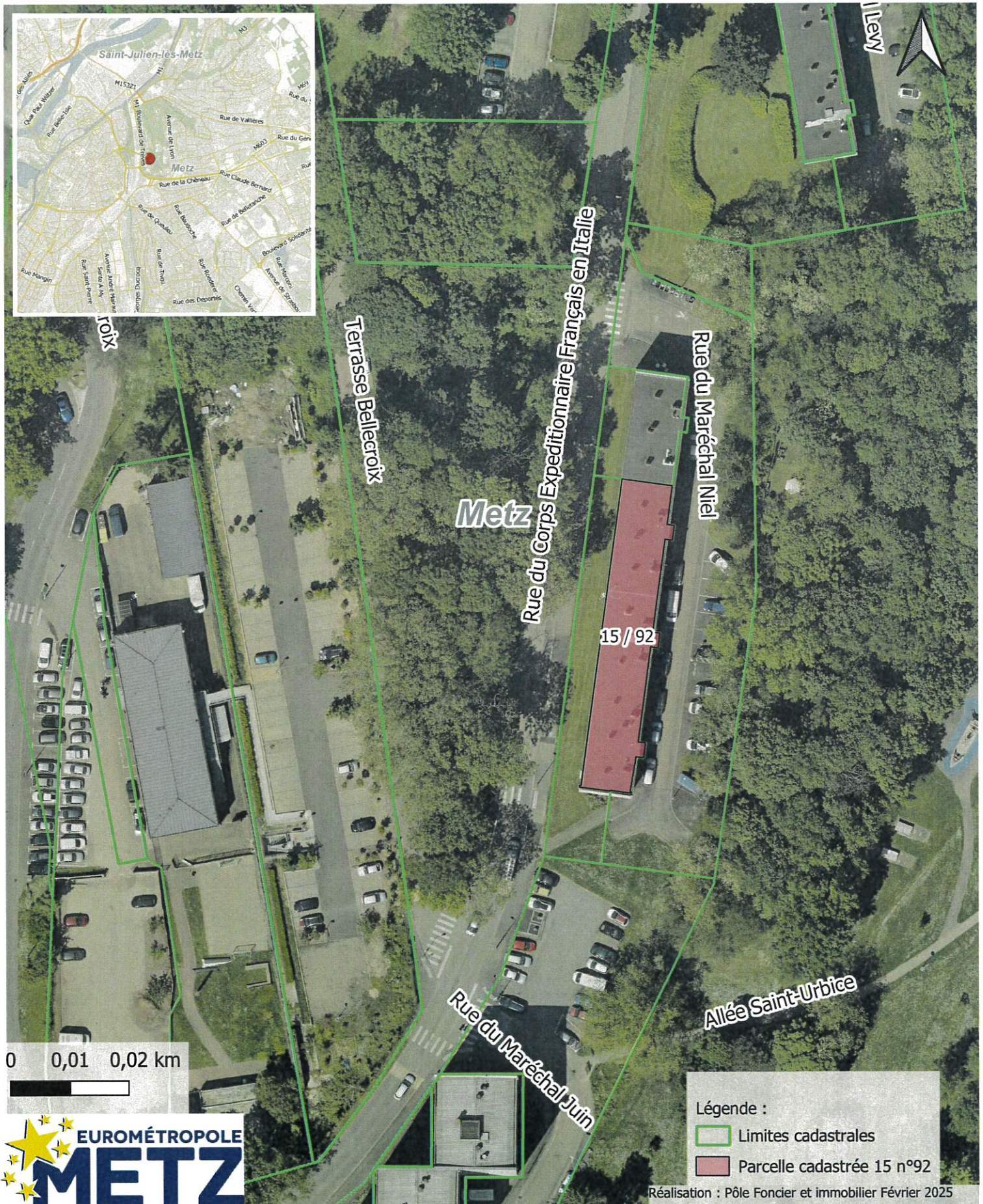
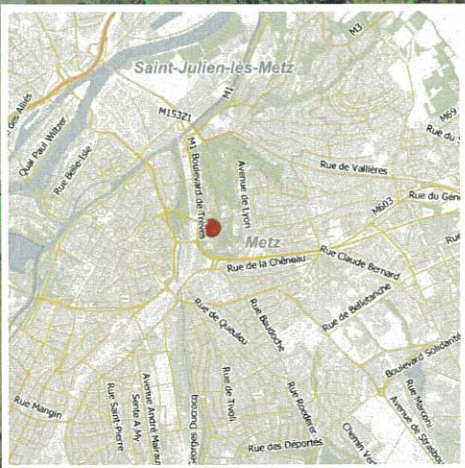
PARCELLE SECTION RK N°3p (a, b, c, e et f) SISE RUE JOSEPH HENOT A METZ




PLAN DE SITUATION


ACQUISITION SUR LA VILLE DE METZ

PARCELLE SECTION 15 N° 92 SISE RUE DU MARECHAL NIEL A METZ



Légende :

 Limites cadastrales

 Parcelle cadastrée 15 n°92

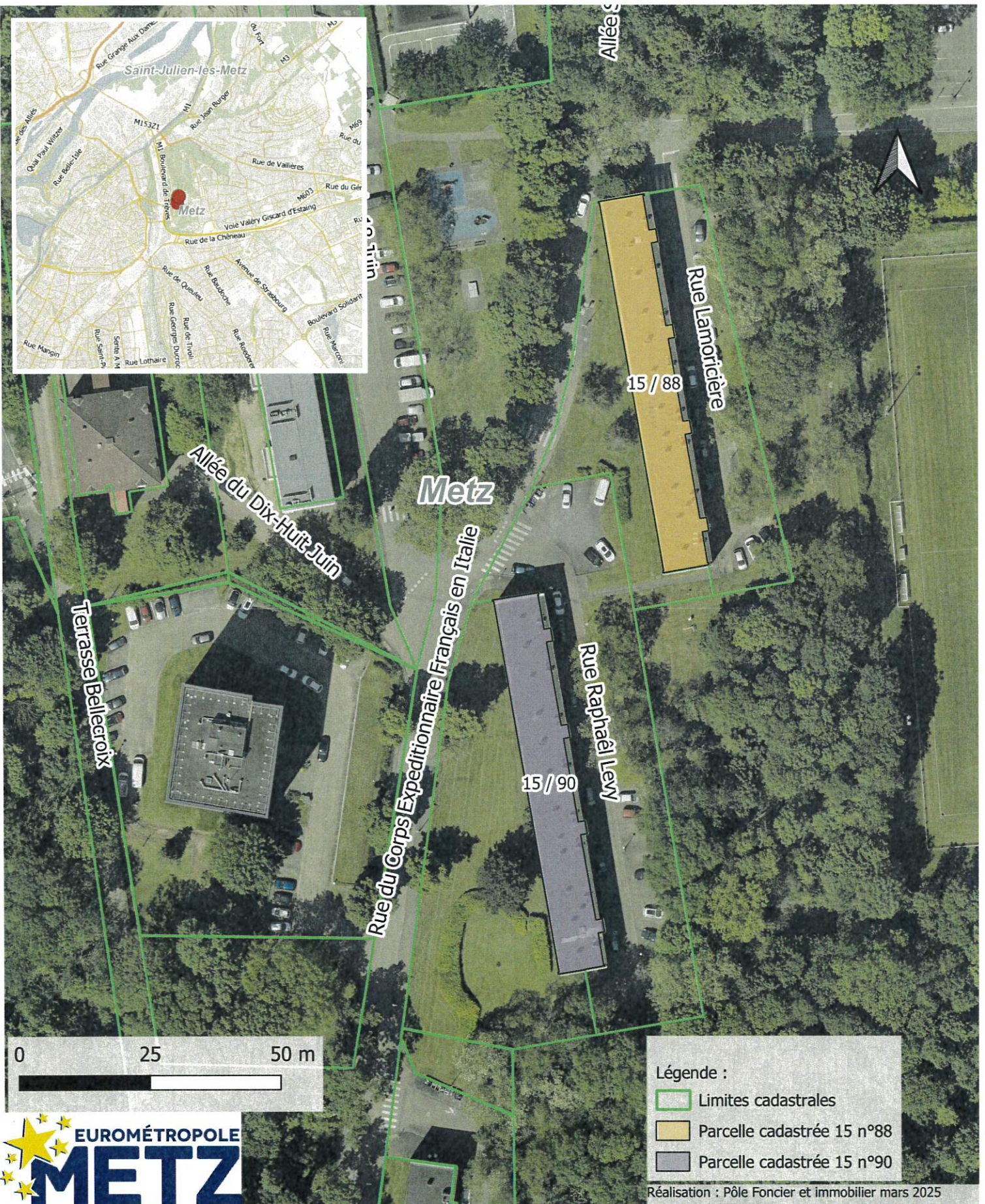
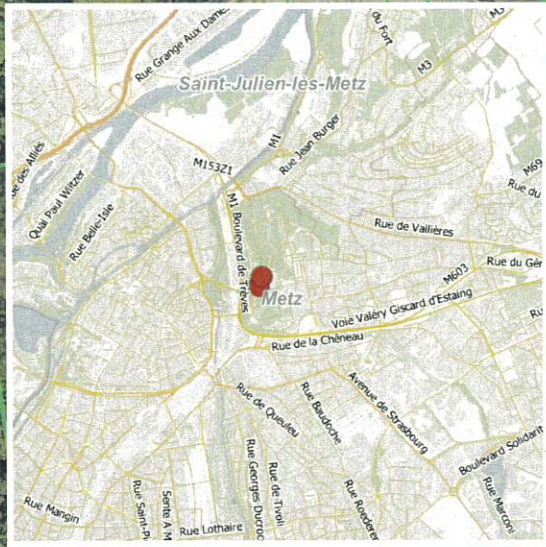
Réalisation : Pôle Foncier et immobilier Février 2025

PLAN DE SITUATION

ACQUISITION SUR LA VILLE DE METZ

PARCELLE SECTION 15 N°90 SISE 1 A 4 RUE RAPHAEL LEVY A METZ

PARCELLE SECTION 15 N°88 SISE 1 A 4 RUE LAMORICIERE A METZ



Résumé de l'acte

057-200039865-20250616-2025-06-BD59-DE

Numéro de l'acte : 2025-06-BD59
Date de décision : lundi 16 juin 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Acquisition auprès de la Ville de Metz du patrimoine des résidences de "Union pour Construction Bassin Lorrain" (UCBL) sises rue du Maréchal Niel, rue Lévy, rue Lamoricière, rue Louis Hestaux, rue Joseph Hénot, rue Charles Péguy et avenue André Malraux à Metz.
Classification : 3.1 - Acquisitions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/06/2025
Numéro AR : 057-200039865-20250616-2025-06-BD59-DE
Document principal :

Historique :

17/06/25 17:46	En cours de création	
17/06/25 17:47	En préparation	Catherine DELLES
18/06/25 14:15	Reçu	Catherine DELLES
18/06/25 14:17	En cours de transmission	
18/06/25 14:18	Transmis en Préfecture	
18/06/25 14:24	Accusé de réception reçu	